

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 mars 2001

Original: français

**Lettres identiques datées du 28 mars 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration en date du 20 mars 2001 du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée à la suite de la décision du Gouvernement du Libéria déclarant l'Ambassadeur de Guinée à Monrovia *persona non grata* (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) François L. Fall

**Annexe aux lettres identiques datées du 28 mars 2001,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République de Guinée**

Le Ministère à la présidence chargé des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée vient d'être saisi par le Gouvernement libérien de sa décision de déclarer l'Ambassadeur de Guinée à Monrovia *persona non grata*, de réduire de moitié le personnel de la Mission, de restreindre les mouvements de ce personnel sur un rayon de 30 kilomètres et de transférer dans un délai d'un (1) mois la chancellerie et la résidence de l'ambassade dans des endroits non encore déterminés.

Le Ministère à la présidence chargé des affaires étrangères rappelle que le Gouvernement libérien avait auparavant décidé, le 18 janvier dernier, de retirer la demande d'agrément de son nouvel Ambassadeur en Guinée, de ramener le niveau de sa représentation diplomatique au rang de chargé d'affaires et de réduire son personnel diplomatique en poste à Conakry.

Cette nouvelle décision du Gouvernement libérien vient conforter la mise en évidence de sa responsabilité dans les agressions barbares que la Guinée subit depuis le 1er septembre 2000. Elle marque encore une fois sa détermination de faire fi de toutes les initiatives sous-régionales et internationales en cours, visant à restaurer la paix, la sécurité et un climat de confiance au sein des trois (3) pays de l'Union du fleuve Mano.

En effet, cet acte intervient au moment où un espoir de rapprochement est suscitée entre les deux États par la visite en Guinée, le 19 mars 2001, de S. E. M. Olesgun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et de l'importante mission des Nations Unies, conduite par M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général chargé des questions politiques.

Le Gouvernement guinéen déplore cette attitude des autorités libériennes qui porte un préjudice aux relations fraternelles, d'amitié et de coopération existant entre les deux pays.

Prenant acte de cette décision regrettable du Gouvernement libérien, le Gouvernement guinéen, réitère sa volonté de demeurer fidèle à sa politique résolue d'oeuvrer sans relâche au resserrement des relations entre les peuples guinéen et libérien, et exprime sa disponibilité à appuyer toute initiative concourant à trouver une solution pacifique à cette situation dans le respect de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale.

Conakry, le 20 mars 2001

Le Ministre